

Guéret, 17 octobre 2019

Sécheresse : maintien du département en situation de crise

Les pluies tant attendues de ces derniers jours ne suffisent pas à laisser penser que la crise est derrière nous. En effet, elles se sont montrées très hétérogènes : si le nord-ouest a pu enregistrer des cumuls permettant un net reverdissement du paysage, l'est et le centre ont été nettement moins bien lotis.

Cette amélioration s'est traduite principalement au niveau des eaux de surface et de la sécheresse des sols. Cependant, celle-ci ne s'est pas encore manifestée au niveau des eaux souterraines et la vigilance reste de mise. Il faudra un cumul de pluie important sur une longue période pour que la situation se rapproche enfin de la normalité. Les premières pluies d'automne masquent cette dure réalité, conséquence inéluctable du changement climatique, les efforts consentis par les acteurs du territoire doivent s'inscrire dans la durée.

Les fortes tensions de l'alimentation en eau potable se sont légèrement atténuées mais la forte variabilité des ressources utilisées n'écarte pas le risque de pénurie, c'est pourquoi le contrôle de la consommation reste une priorité.

Sur le plan agricole, le retour des précipitations a certes permis la réalisation des semis d'automne, mais il ne doit pas faire oublier les préjudices subis par la profession. Un dossier de calamités agricoles est d'ailleurs en cours d'élaboration.

Les épisodes pluvieux ont temporairement stabilisé la situation, mais ils ne combleront pas la pénurie. Le maintien de toutes les mesures de restriction s'avère toujours nécessaire comme l'ont rappelé les membres du comité sécheresse, réunis le 17 octobre. Madame la Préfète proroge donc l'arrêté de crise sur la totalité du département jusqu'au 30 novembre. Des dérogations pourront être demandées notamment pour les vidanges de plan d'eau, dans le cas de nécessité de réalisation de travaux liés à la sécurisation des ouvrages.

Alors que le reverdissement des paysages peut faire croire à un retour à la normale, Madame la Préfète rappelle que la démarche d'anticipation dans laquelle la Creuse est inscrite pour s'adapter au changement climatique impose la prise de conscience de tous et le maintien des efforts individuels et collectifs.